

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2021 A 18H00

Président de séance : CONSTANT Bernard, Maire

Présents : CHARVET Colin, RANCHIN Cédric, CONSTANT Monique, RANCHIN Marie-Jo, MOLLIER Catherine, MONNIER Céline et SANCHEZ Muriel

Absents : M. MARION Eric, M. MOURARET Arnaud et Mme GRATADOU Elisabeth (pouvoir à Mme Marie-Jo RANCHIN)

Secrétaire de séance : M. RANCHIN Cédric

La séance a été ouverte à 18h05

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 mars 2021 à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1/ Aménagement centre village : demandes de subvention

Le projet a été revu à plusieurs reprises par les élus de la Commission Traversée du village. M. PAILHES à chaque fois remis les plans à jour en fonction des modifications de tracé ou de matériaux envisagés.

Lors de la rencontre avec M. VILVERT, il a été convenu de faire la partie du haut du village en béton désactivé afin de prolonger celui qui existe déjà à la Place de la Croisette. Ce cheminement piétons en béton désactivé se poursuivrait jusqu'au bout de la parcelle du Celtis.

Ensuite, le cheminement piétons serait en béton matricé jusqu'à l'impasse du Bac ainsi que la Place Centrale. Les traversées sont remplacées par des clous directement posés dans l'enrobé. Les cases de la Place Centrale sont également matérialisées par des clous.

Un RDV est fixé le mardi 20 avril pour le choix définitif des matériaux à Loriol chez l'entreprise SOLS. M. VILVERT, M. SANTOS et M. PAILHES seront présents à ce RDV.

L'option du belvédère est retenue.

Suite à ces nouvelles modifications, M. PAILHES nous a refait un détail estimatif et des plans.

Le montant global de l'opération reste à 425 000 € HT.

La part financière de la bande roulante est de : 54 409.77 € HT.

Les demandes de subvention à l'Etat et à la Région porteraient donc sur un montant de dépenses de 370 590.23 € HT.

Afin de rectifier la délibération du 29 janvier dernier, il est nécessaire de délibérer à nouveau pour solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2021 de 30 % de 370 590.23 € HT (soit 111 177 €) et une subvention de la Région au titre du dispositif Villages Remarquables de 50 % (185 295 €).

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat et de la Région pour l'opération Aménagement centre village selon les conditions énumérées ci-dessus.

VOTE :

Pour 9

Contre

Abstention

2/ Création de 2 postes d'ASVP

Comme chaque été depuis plusieurs années, il est nécessaire d'embaucher 2 agents de surveillance de la voirie publique pour la saison estivale du 1^{er} juillet au 31 août.

Leurs fonctions principales consistent à faire respecter les consignes de circulation et de stationnement durant la saison touristique.

Il est donc nécessaire de créer 2 emplois d'Adjoints administratifs de 35 heures hebdo avec rémunération sur l'indice brut 419 (indice majoré 372) et paiement des congés annuels non pris et des heures supplémentaires si besoin.

Le Conseil municipal décide de créer 2 postes d'Adjoint administratif à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août sur l'indice brut 419. Ces 2 postes seront pourvus par 2 ASVP.

VOTE :

Pour 9

Contre

Abstention

3/ Participation au Fonds Unique Logement 2021

Il s'agit d'un fonds géré par le Département qui a pour but de permettre l'accès et le maintien dans le logement des personnes en difficulté. Cette année, la participation communale est fixée à 0.40 € par habitant ce qui correspond à 153.60 € pour la Commune (384 habitants au 1^{er} janvier 2021).

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la participation au FUL pour l'année 2021 pour un montant de 153.60 € et inscrit les crédits nécessaires au BP 2021 de la commune.

VOTE :

Pour 9

Contre

Abstention

Heure de clôture de la séance : 18h30

**TABLEAU DES SIGNATURES
PV CM DU 02/04/2021**

M. CONSTANT Bernard	
Mme RANCHIN Marie-Jo	
Mme CONSTANT Monique	
M. CHARVET Colin	
Mme GRATADOU Elisabeth	Absente (pouvoir à Mme RANCHIN)
M. MARION Eric	Absent
Mme MOLLIER Catherine	
Mme MONNIER Céline	
M. MOURARET Arnaud	Absent
M. RANCHIN Cédric	
Mme SANCHEZ Muriel	